

# Le règlement rhodésien proposé aux Africains est-il acceptable?

par lord Garner

Aucun des problèmes des dix dernières années n'a été si déconcertant, si constant, si insoluble que celui de la Rhodésie. C'est un problème difficile à résoudre parce que, dans les circonstances actuelles, il est impossible d'envisager une solution qui satisfasse tous les intéressés. La marge de manœuvre des acteurs du drame est aujourd'hui réduite en raison de circonstances souvent indépendantes de leur volonté: l'histoire, la géographie, les événements survenus dans d'autres pays, les idéologies divergentes.

Les événements du passé ont laissé leur trace. Cecil Rhodes foulait pour la première fois en 1888 la terre qui devait porter son nom; après des négociations avec Lobengula, qui furent sans doute un peu louches selon les règles plus rigoureuses d'aujourd'hui, la *British South Africa Company* obtenait une charte l'année suivante. La Compagnie a administré le territoire jusqu'en 1923; ce n'était pas une entreprise rentable sur le plan commercial et à l'origine il y eut de malheureux conflits avec la tribu des Matabélés. Toutefois, le pays fut lentement et soigneusement mis en valeur et le nombre de colons européens augmenta.

## L'autonomie

A l'issue de la Première Guerre mondiale, le régime administratif de compagnie ne répondait plus aux besoins de l'heure et, en 1922, les électeurs purent choisir entre l'union avec l'Afrique du Sud et l'autonomie; ils optèrent pour l'autonomie. Des électeurs, presque tous européens, avaient décidé de l'avenir de la Rhodésie. Cela paraissait équitable en 1922; ce ne l'est plus nulle part en 1972 si ce n'est en Afrique australe.

La Rhodésie du Sud devenait donc autonome quoique non indépendante, il y a 50 ans. Par la suite, la seule restriction à l'administration de ses affaires intérieures était l'obligation de soumettre toute législation discriminatoire à l'approbation de Londres. La Rhodésie du Sud a pleinement participé à la guerre contre Hitler et son premier ministre ne man-

quait pas d'assister aux réunions des premiers ministres du Commonwealth.

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, on s'est vaillamment efforcé de constituer une fédération des deux Rhodésies et du Nyassaland, dans l'espoir d'éveiller un esprit de coopération interraciale, de renforcer l'économie des trois territoires et d'enrayer les progrès de l'*apartheid* en Afrique centrale. La Fédération a valu de nombreux avantages aux Africains aux points de vue du droit de vote, de l'éducation et du progrès économique mais elle n'a pas obtenu leur appui. Elle s'est désintégrée et on l'a tranquillement ensevelie en 1963. L'histoire de la Fédération n'est pas étrangère à notre propos puisque, pendant la décennie critique où l'Afrique était en marche, on s'est beaucoup intéressé au sort de cette Fédération; la Rhodésie du Sud, elle, est demeurée stationnaire. Finalement en 1961, sous la contrainte du gouvernement britannique, elle adoptait une nouvelle constitution qui garantissait un nombre minimum de sièges aux électeurs africains.

## L'indépendance

Peu après la dissolution de la Fédération, le Nyassaland et la Rhodésie du Nord accédaient à l'indépendance que réclamait aussi pour elle-même la Rhodésie du Sud. Cela soulevait la question qui se pose encore aujourd'hui.

Face à ces développements les attitudes adoptées par les deux races sont compréhensibles. Les Européens prétendaient à juste titre qu'eux seuls avaient œuvré au développement du pays et con-

---

*Lord Garner fut de 1956 à 1961 haut-commissaire britannique au Canada. Il devint alors et jusqu'en 1968 sous-secrétaire d'Etat permanent au Bureau des relations avec le Commonwealth. Il est actuellement président du Bureau des gouverneurs de l'Institut du Commonwealth. L'article ci-contre n'engage que son auteur.*

